

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 MAI 2019

Délibération : **N° 2019-05- 73**  
OBJET : **ECHANGE FONCIER MOREAU - RUE DE LA CHAIROIS**  
Nomenclature : **3.5.2**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 22

**Pouvoirs** : 7

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt mai deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix mai deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Rapporteur** : Monsieur Philippe LEBASTARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1311-1 et suivants et L 2241-1 ;

Vu la délibération 2019-03-30 approuvant le déclassement de la parcelle YE n°237 ;

Considérant la délibération n°2016-06-07 du conseil municipal du 6 juin 2016 concernant la passation d'actes authentiques en la forme administrative,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement en date du 2 mai 2019,

Il est exposé ce qui suit :

Suite au remaniement cadastral réalisé sur la commune de Treillières en 2015, des anomalies cadastrales sont apparues.

M. MOREAU Sylvain est propriétaire d'une partie de la voie de la rue de la Chairois cadastrée YE n°236 pour une contenance de 46 m<sup>2</sup> alors que la commune de Treillières est propriétaire de la parcelle cadastrée YE n°237, attenante à la propriété de M. MOREAU, d'une superficie équivalente de 46 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de réaliser un échange foncier sans soulte entre M. MOREAU et la commune de Treillières.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190520-2019-05-73-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2019  
Date de réception préfecture : 23/05/2019

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'AUTORISER l'échange foncier entre la parcelle YE n°237 appartenant à la commune et la parcelle YE n°236 appartenant à M. MOREAU ;
- D'AUTORISER Mme CADOU à signer l'acte authentique en la forme administrative ;
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 20 mai 2019  
Le Maire, Alain ROYER.

